



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBÂTRE, dûment
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Myriam PRAUD

DEL2023-004 Budget CCAS : Affectation du résultat 2022

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 200 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au 1068 :	200 €
Affectation à l'excédent reporté :	0 €

Sur proposition de la commission du 22 mars dernier,

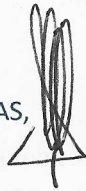
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 200 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.



DELIBERATION PUBLIEE
Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,
Myriam PRAUD

